

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 09 décembre 2019  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

2019-47 : **DECIDE** de modifier les prévisions budgétaires comme suit :

**FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

**Chapitre 012 : CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES**

Article 6413 – Personnel non titulaire

- Crédits au BP + DM3 :	23 863 €
- Dépenses prévisionnelles :	30 714 €
- Crédits à prévoir :	+ 6 851 €

Chapitre 022 – Dépenses imprévues

- Crédits au BP + DM2 + DM3 :	6 851 €
- Dépenses prévisionnelles :	0 €
- Crédits à prévoir :	- 6 851 €

**INVESTISSEMENT – DEPENSES**

**CHAPITRE 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Article 21311 – Hôtel de ville

- Crédits prévus au BP + DM3 :	38 391 €
- Dépenses prévisionnelles :	42 091 €
- Crédits à prévoir :	+ 3 700 €

Article 21318 – Autres bâtiments publics

- Crédits prévus au BP + DM1 + DM2 + DM3 :	52 436 €
- Dépenses prévisionnelles :	53 436 €
- Crédits à prévoir :	+ 1 000 €

Article 2152 – Installations de voirie

- Crédits prévus au BP + DM1 :	55 048 €
- Dépenses prévisionnelles :	50 348 €
- Crédits à prévoir :	- 4 700 €

2019 – 48 : Dans le cadre de l'adressage des voies communales et des habitations, **VALIDE** le principe général de dénomination et numérotation des voies de la commune et les noms attribués à l'ensemble des voies communales.

2019 – 49 : SOLLICITE une subvention auprès de l'A. A. au titre du Fonds de Solidarité Territorial pour la 8<sup>ème</sup> tranche des travaux d'aménagement de trottoirs à l'entrée sud du bourg, le long de la route départementale n° 425, du chemin du « Fourestier » au carrefour de « La Croix de Passère ».

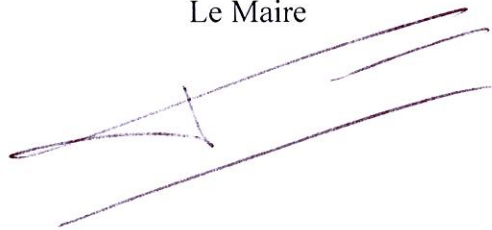
2019 – 50 : **DECIDE** d'attribuer une participation de 50 € pour chacun des deux élèves domiciliés à ST PIERRE DE CLAIRAC qui vont effectuer un voyage pédagogique en Espagne du 17 au 21 février prochain, organisé par le Collège du Hauron.

2019 – 51 : **DECIDE** d'imputer en section d'investissement les biens meubles ou immeubles de l'exercice 2019 d'un montant unitaire inférieur à 500 €.

2019 – 52 : **DECIDE** d'autoriser M. le Maire à mandater à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et jusqu'à l'adoption du BP 2020 les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, soit un montant de 53 280 €.

2019 – 53 : **DECIDE** d'attribuer une participation de 50 € à Mlle Lisa NORBELAT qui va effectuer un raid humanitaire « le 4L Trophy » qui aura lieu du 20 février au 1 mars 2020 à travers la FRANCE, l'ESPAGNE et le SAHARA MAROCAIN.

Le Maire

A handwritten signature in purple ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.